

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 10 septembre 2018, à 19:30 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

La séance est ouverte par la mairesse Nathacha Tessier à 19:30 heures et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION –
RÈGLEMENT 601-18 SUR LES MAISONS MOBILES EN ZONE
AGRICOLE ET RÈGLEMENT 603-18 SUR LE STATIONNEMENT
INCITATIF**

La séance est ouverte par la mairesse Nathacha Tessier à 19:31 heures et Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Mme Nathacha Tessier mentionne la modification au règlement 601-18 portant sur l'autorisation d'installer une maison mobile en zone agricole.

Aucune question. Fermeture de l'assemblée de consultation à 19:32.

**PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES
MUNICIPALES**

Une première période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

RÉSOLUTION 283.09.18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

L'ordre du jour est adopté et le point 5.5 est retiré. L'item varia demeure ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 284.09.18

ADOPTION DES COMPTES

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour les bordereaux de dépenses au 7 septembre 2018 pour un montant de 505 443,48 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 285.09.18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AOÛT 2018

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 13 août 2018 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES
MUNICIPALES**

Une première période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

RÉSOLUTION 286.09.18

**PAIEMENT DU DÉCOMPTE #9 – PROJET UTEU – CONSTRUCTION
BUGÈRE**

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé par Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à signer le décompte progressif n°9 présenté par monsieur Luc Malo, ingénieur, de la *Firme EXP inc.* en date du 10 septembre 2018, et ce, dans le cadre des travaux relatifs à la mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées, lesquels sont réalisés par l'entrepreneur Construction Bugère inc. et d'autoriser le paiement de la somme de 505 246.81 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 287.09.18

**DÉCOMPTE #2 PAVAGE 5E, 8E, 10E RANG ET BOULEVARD
INDUSTRIEL**

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à signer le décompte progressif n°2 présenté par Pavage Drummond en date du 27 août 2018, et ce, dans le cadre des travaux de réfection des 5^e, 8^e, 10^e rang et d'une partie du boulevard Industriel et d'autoriser le paiement de la somme de 196 529,35 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 288.09.18

**ACHAT D'UN GPS CONJOINTEMENT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-
MAJORIQUE**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a pris connaissance du Guide de l'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Majorique-de-Grantham et de Saint-Germain-de-Grantham désirent présenter un projet d'acquisition commune d'un appareil de géolocalisation dans le cadre de l'aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham sera responsable d'octroyer le contrat aux fournisseurs sélectionnés par celle-ci conformément à son règlement de gestion des contrats;

ATTENDU QUE le coût maximal du projet est estimé à 13 774,36 \$;

ATTENDU QUE cette somme sera répartie à part égales entre les municipalités;

ATTENDU QUE la municipalité accepte d'assumer un dépassement des coûts à part égales entre les parties;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Germain-de-Grantham s'engage à participer au projet d'*Acquisition commune d'un appareil de géolocalisation*;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;
- Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Majorique organisme responsable du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 289.09.18

INTERDICTION DE STATIONNEMENT RUE NOTRE-DAME CÔTÉ NORD ENTRE RESTAURANT LE VILLAGEOIS ET MACHINERIE BOISVERT

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'installer des panneaux d'interdiction de stationnement du côté Nord de la rue Notre-Dame, à partir de la ligne ouest du lot 5 154 826 jusqu'au chemin Yamaska, tel qu'indiqué au plan ci-dessous.



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 290.09.18

CN- RÉPARATION URGENTE DU PASSAGE À NIVEAU DE LA ROUTE 239

ATTENDU QUE depuis le printemps 2018, la traverse à niveau située sur la route 239 à St-Germain-de-Grantham a fait l'objet de plusieurs interventions par le CN (installation de madriers de bois temporaires, patch d'asphalte, etc);

ATTENDU QUE vers la fin août, nous avons constaté une dégradation importante des réparations pourtant récentes autour des rails, en l'occurrence des nids-de-poule assez larges et profonds;

ATTENDU QUE le CN a de nouveau corrigé la situation effectuant du rapiéçage manuel à l'enrobé bitumineux (patch), solution qui n'a duré que quelques semaines car les nids-de-poule sont réapparus rapidement;

ATTENDU QUE les charges cycliques occasionnées par le passage de trains semblent affaiblir le pavage à un rythme accéléré;

ATTENDU QUE l'angle très prononcé de la route 239 avec les rails (environ 75 degrés) rend la situation extrêmement dangereuse pour les usagers pouvant causer des chutes et blessures graves;

ATTENDU QUE depuis plusieurs semaines, la municipalité a fermé la voie direction St-Hyacinthe de la route 239, où se trouvent les dégradations mentionnées précédemment, jusqu'au moment où une solution soit apportée par le CN;

**Sur proposition de Sylvain Proulx
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'acheminer la présente au responsable du Canadian National pour réparer ou réaménager de façon permanente la voie ferrée située sur la route 239 près du 12^e rang, le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 291.09.18

DEMANDE - 292 DES GRANDS-DUCS

ATTENDU la réception d'une demande concernant le remboursement à 50 % d'une haie de cèdre mature par l'actuelle propriétaire;

ATTENDU QUE la haie de cèdre a été installée par le premier propriétaire en 2011;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de refuser la demande de remboursement aux propriétaires du 292, des Grands Ducs. La décision étant finale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 292.09.18

INSTALLATION 4 PANNEAUX DE SIGNALISATION «ARRÊT» COIN CHEMIN ST-HYACINTHE ET 10^E RANG

ATTENDU QUE le comité de voirie a analysé les informations concernant la sécurité routière au coin du chemin St-Hyacinthe et du 10^e rang;

ATTENDU QUE le comité recommande que ce coin devienne un 4 arrêts obligatoires;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'ajouter des panneaux de signalisation «Arrêt» conventionnel surdimensionné avec pré-signalisation.

Que les feux clignotants soient remplacés par des rouges.

Qu'un marquage au sol soit effectué.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 293.09.18

DÉCOMTE #4 UTEU – MABAREX

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé par Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à signer le décompte progressif n°4 présentés par monsieur Luc Malo, ingénieur, de la *Firme EXP inc.* en date du 7 septembre 2018, et ce, dans le cadre des travaux relatifs à la mise aux normes de l'usine de traitement

des eaux usées, lesquels sont réalisés par l'entrepreneur Mabarex et d'autoriser le paiement de la somme de 18 977,77 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 294.09.18

INSCRIPTION FORMATION SECOURISTE 3 ET 4 NOVEMBRE 2018

ATTENDU QUE le carte de compétence «premiers soins» de 15 pompiers sera échue en janvier 2019;

ATTENDU QUE les brigadières seront inscrites également à cette certification;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'inscrire les 15 pompiers, dont la carte est échue dans les prochains mois, ainsi que les 3 brigadières à la formation de secouriste les 3 et 4 novembre prochain à Saint-Germain.

Que les frais de repas soient défrayés, le cas échéant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 295.09.18

ENGAGEMENT DU POMPIER JONATHAN CRICHLow

ATTENDU QUE monsieur Jonathan Crichlow désire faire partie de la brigade à titre de pompier recrue;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyée de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'engager monsieur Jonathan Crichlow en date de la présente.

QU'il reçoive le traitement salarial rattaché à ce titre.

Qu'il soit inscrit à la formation pompier 1;

QU'une période probatoire de 12 mois soit observée, soit jusqu'au 9 septembre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 296.09.18

COLLOQUE EN SÉCURITÉ CIVILE 22, 23 ET 24 OCTOBRE 2018

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'autoriser l'inscription au colloque en sécurité civile les 23 et 24 octobre 2018 au directeur du service de sécurité civile et incendie, Gilles Pinard.

QUE les frais d'inscription, de déplacement et de repas soient défrayés sur présentation des pièces justificatives.

QUE des informations soient transmises aux élus concernant ce colloque s'adressant à eux également.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 297.09.18

INSCRIPTION DE JENNIFER ST-CYR À LA FORMATION «DÉSINCARCÉRATION»

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'inscrire madame Jennifer St-Cyr à la formation en désincarcération des véhicules légers offerte par l'École nationale des pompiers pour un montant de 1 660,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la pompière soit rémunérée selon le taux horaire déterminé pour la formation.

QUE les frais d'inscription, déplacement et de repas soient défrayés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 298.09.18

DÉNONCIATION DE L'ENTENTE DE FOURNITURE INCENDIE DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Germain-de-Grantham souhaite revoir l'entente de fourniture des services incendie à la municipalité de Saint-Edmond-de Grantham;

ATTENDU l'article 8 de l'entente stipule que la présente entente aura une durée d'une année, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Par la suite, elle se renouvellera automatique par période d'un an, à moins que l'une des municipalités n'informe par courrier recommandé (ou certifié) l'autre municipalité de son intention d'y mettre fin, et ce au moins 3 mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'informer la municipalité de Saint-Edmond de Grantham que la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham souhaite mettre fin à l'entente actuelle en date du 31 décembre 2018 et revoir les modalités pour la signature d'une nouvelle entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 299.09.18

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT AVEC MODIFICATIONS 601-18 MAISONS MOBILES EN ZONE AGRICOLE

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement #601-18 le 13 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a tenu une assemblée publique de consultation le 10 septembre 2018;

Considérant l'adoption par la Municipalité du règlement de zonage no. 250-04 ;

Considérant qu'il y a lieu d'aider les agriculteurs à la mise en place de mesures d'accueil pour les travailleurs;

Attendu la correspondance et la représentation des membres de l'Union des producteurs agricoles du Québec;

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le projet d'amendement numéro 601-18 modifiant le règlement de zonage no. 250-04 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1: Ajouter, à la fin du chapitre 9, l'article 9.36 suivant :

« 9.36 Maison mobile à des fins de logements pour employés de ferme

Une maison mobile destinée à loger les employés de ferme est autorisée uniquement dans les zones agricoles identifiées à la grille des usages et normes à condition de respecter les exigences suivantes :

1) La maison mobile doit être érigée sur une propriété où se trouve déjà une résidence de ferme;

2) La maison mobile doit être située dans les cours latérales ou la cour arrière de la résidence de ferme située le plus près de la voie de circulation;

3) Toute maison mobile doit être implantée à au moins six (6) mètres de tout autre bâtiment;

4) Les marges arrière et latérale identifiées à la grille des usages et normes doivent être respectées;

5) Le système d'approvisionnement en eau de consommation et le système d'évacuation et de traitement des eaux usées doivent être conformes en tout temps à la réglementation municipale et provinciale applicable;

6) Il est autorisé plusieurs maisons mobiles sur un terrain en autant qu'elles respectent les conditions suivantes : qu'elles aient des matériaux de recouvrement extérieur homogènes et qu'elles soient unifiées l'une à l'autre pour ne former qu'un seul bâtiment isolé;

7) Lorsqu'aucun employé de ferme ne réside dans la résidence depuis une période continue de 24 mois, la maison mobile devra être enlevée du terrain.

Dans tous les cas, une décision favorable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), prise en vertu de l'article 40 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (R.L.R.Q., chapitre P-41.1), est requise pour permettre l'implantation d'une maison mobile à des fins de logements pour employés de ferme.

Article 2: Modifier la grille des usages et normes pour les zones A1, A2, A3, A4, A5, A6, A7, A8, A9, A10, A11, A12 et A14 afin d'ajouter, sous la colonne où est autorisé l'usage « Résidence unifamiliale isolée (H1) », un « X » au niveau de la ligne « Maison mobile (H4) » dans la section « Usages permis » et d'ajouter la mention « 9.36 » au niveau de la ligne « Autres normes spéciales » dans la section « Normes spéciales », le tout tel que présenté à l'annexe « A » du présent amendement.

Article 3: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé par Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter le second projet de règlement avec modifications portant le numéro 601-18 amendant le règlement de zonage #250-04.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 601-18 AMENDEMENT AU
RÈGLEMENT DE ZONAGE 250-04 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE 250-04**

Un avis de motion est donné par madame la conseillère Chantal St-Martin qu'il sera présenté à une séance ultérieure à ce conseil le règlement #601-18 amendant le règlement de zonage pour adoption finale.

RÉSOLUTION 300.09.18

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT AVEC
MODIFICATIONS 603-18 STATIONNEMENT INCITATIF**

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement #603-18 le 13 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a tenu une assemblée publique de consultation le 10 septembre 2018;

Considérant l'adoption par la Municipalité du règlement de zonage no. 250-04 ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place des mesures pour favoriser l'auto-partage;

Attendu la possibilité pour la municipalité de mettre en place un projet pilote de stationnement public et incitatif;

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le projet d'amendement numéro 603-18 modifiant le règlement de zonage no. 250-04 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1: Ajouter, à l'article 5.18, un deuxième alinéa se lisant comme suit :

« Nonobstant toutes dispositions inconciliables, il est autorisé d'aménager des infrastructures de transport en commun opéré par un organisme public (gare d'autobus, abribus, stationnement incitatif, etc.) dans les affectations commerciales (C), industrielles (I) et communautaires (P), en dehors de la zone agricole décrétée, sans la présence d'un bâtiment principal ou d'un usage principal sur le terrain. Dans le cas d'un stationnement incitatif, ce dernier doit respecter les normes relatives aux dimensions des cases et des allées de circulation mentionnées au présent règlement»

Article 2: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé par Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter le second projet de règlement portant le numéro 603-18 amendant le règlement de zonage #250-04.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 603-18 AMENDEMENT AU
RÈGLEMENT DE ZONAGE 250-04 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE 250-04**

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Stéphane Gauthier qu'il sera présenté à une séance ultérieure à ce conseil le règlement #603-18 amendant le règlement de zonage pour adoption finale.

RÉSOLUTION 301.09.18

ADOPTION DU RÈGLEMENT 604-18 SUR LA TARIFICATION

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter le règlement # 604-18 relatif à la tarification et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 302.09.18

ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT 599-18 PAUL-CARDIN

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement #599-18 le 13 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a tenu une assemblée publique de consultation le 13 août 2018;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'adopter le règlement portant le numéro 599-18, amendement le règlement de zonage #250-04.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 303.09.18

PROJET DE DÉVELOPPEMENT CODERRE

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'organiser un rendez-vous avec le propriétaire du Domaine des Rêves, monsieur Rolland Coderre relativement au développement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 304.09.18

AUTORISATION D'UNE REMORQUE TEMPORAIRE POUR LA CUEILLETTE DE BOUTEILLE POUR LA FONDATION ROMÉO-SALOIS

ATTENDU QUE la Fondation Roméo-Salois a obtenu un permis de colportage permettant une collecte de sous et de bouteilles;

ATTENDU QUE la Fondation demande également l'utilisation d'une remorque de 53 pieds, installée dans le Parc Yvon Lambert du 16 au 21 septembre 2018;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'autoriser la présence de la remorque pour permettre la collecte de bouteille par la Fondation Roméo-Salois.

QUE la remorque soit retirée au plus tard 16h00 le 21 septembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 305.09.18

AUTORISATION POUR RÉFECTION TERRAIN DE BALLE

ATTENDU l'état actuel du terrain de balle;

ATTENDU QU'il y a lieu de drainer et d'effectuer la réfection du sol incluant la tourbe;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accorder un budget maximal de 25 000 \$ incluant les taxes pour la réfection du terrain de balle, section champs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PARTY DES BÉNÉVOLES – 17 NOVEMBRE 2018

L'information est donnée que le party des bénévoles aura lieu le 17 novembre 2018.

RÉSOLUTION 306.09.18

DEMANDE DE PRÊT DE SALLE MUNICIPALE POUR PRATIQUE DE PIÈCE DE THÉÂTRE

ATTENDU la réception d'une demande par 2 citoyennes de Saint-Germain pour l'utilisation gratuite de la salle municipale à des fins de pratique d'une pièce de théâtre;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard**

Il est résolu d'accorder 4 plages horaires pour permettre les pratiques de la pièce de théâtre aux Productions de l'Ancre.

Que les pratiques soient effectuées seulement lorsque la salle n'est pas utilisée à d'autres fins.

Que les demandes ultérieures soient adressées au service des loisirs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 307.09.18

OFFRE D'ACHAT MODIFIÉE – TRANSPORT FRANCIS BLANCHARD

ATTENDU QUE la société TFB Transport Francis Blanchard a fait parvenir à madame Nathalie Lemoine, directrice générale de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, le 15 juin 2018, une contre-offre d'achat du terrain industriel désigné comme étant le lot numéro 5 754 138 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE l'offre d'achat du 15 juin 2018 contenait une condition relative à l'obtention d'un certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE par la résolution 241.07.18 la Municipalité a autorisé la vente à TFB Transport Francis Blanchard d'un terrain situé sur la rue des Charpentiers, connu et désigné comme étant le lot numéro 5 754 138 du cadastre du Québec conformément à l'offre d'achat du 15 juin 2018;

ATTENDU QUE la société TFB Transport Francis Blanchard a renoncé à la condition relative à l'obtention d'un certificat d'autorisation dans une contre-offre d'achat amendée en date du 28 août 2018, laquelle est exempte de condition relative à l'obtention d'un certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu :

D'ABROGER la résolution 241.07.18 autorisant la vente à TFB Transport Francis Blanchard d'un terrain situé sur la rue des Charpentiers, connu et désigné comme étant le lot numéro 5 754 138 du cadastre du Québec conformément à l'offre d'achat du 15 juin 2018.

D'ACCEPTER la contre-offre du 15 juin 2018 amendée le 28 août 2018 par monsieur Francis Blanchard de la société TFB Transport Francis Blanchard et **D'AUTORISER** la cession à TFB Transport Francis Blanchard d'un terrain situé sur la rue des Charpentiers, connu et désigné comme étant le lot numéro 5 754 138 du cadastre du Québec, d'une superficie de 11 941,1 m (128 531,85 pieds²) pour et en considération d'une somme de trois cent trente-quatre mille cent quatre-vingt-deux dollars et quatre-vingt-deux cents (334 182,82\$), soit deux dollars et soixante cents (2,60\$) le pied carré, payable en comptant à la signature de l'acte notarié.

AUTORISER madame la mairesse Nathacha Tessier ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Nathalie Lemoine à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus, précisant toutefois qu'il y a pollicitation des consentements entre les parties par résolution et que la signature devant notaire, dès que faire se peut, ne devant être qu'une formalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 308.09.18

NOM DU STATIONNEMENT INCITATIF

ATTENDU QUE la CREQ demande le nom du stationnement incitatif pour la confection des panneaux indicateurs;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de nommer le stationnement incitatif : *Saint-Germain-de-Grantham*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 309.09.18

PROJET DE SONDAGE MRC – DEMANDE DE PARTICIPATION

ATTENDU la réception d'une demande de participation pour l'élaboration d'un sondage adressé aux citoyens de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a effectué son propre sondage au cours de l'été 2018;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de refuser la demande de participation au projet de sondage de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 605-18 SUR LA GARDE DES ANIMAUX

Un avis de motion est donné par **monsieur le conseiller Sylvain Proulx** que le projet de règlement déposé séance tenante et portant le numéro 605-18 sur la garde des animaux sera adopté à une séance ultérieure à ce conseil, abrogeant ainsi tous règlements antérieurs.

CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT GMR

Point annulé.

RÉSOLUTION 310.09.18

ACHAT ZAMBONI USAGÉE AU PROPANE

ATTENDU QU'une visite d'inspection a été effectuée et un rapport déposé satisfaisant;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de faire l'acquisition d'une surfaceuse à glace usagée au propane de marque Zamboni modèle 520 de l'année 1992 portant le numéro de série 5204683 au montant de 14 500 \$ plus les taxes applicables auprès du fournisseur Nicolas Poisson.

Que la garantie de 30 jours soit effective à partir de la première utilisation.

Que l'avance de fonds consentie sera prise au poste 02-70150-522 ou, si requis, des surplus du fonds général d'administration;

Que la mairesse et la directrice générale soient autorisées, à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 311.09.18

ENGAGEMENT DE LA BRIGADIÈRE CHANTAL CHAUSSÉ

ATTENDU QUE la traverse d'écolier sur Notre-Dame près de Saint-Edouard est conservée;

ATTENDU l'agrandissement de l'école Jésus-Adolescent;

ATTENDU les besoins de renforcer la sécurité des élèves marcheurs;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'embaucher Chantal Chaussé à titre de brigadière selon les conditions décrites à son contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 312.09.18

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR ENTENTE RELATIVE À LA RÉALISATION DE CARACTÉRISATION DES MILIEUX HUMIDES

ATTENDU la résolution 193.06.18;

ATTENDU les accords concluent avec les propriétaires des lots visés;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'autoriser madame la mairesse Nathacha Tessier ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Nathalie Lemoine à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 313.09.18

DEMANDE D'OFFRE DE SERVICES MÉTHODE GRÉ À GRÉ – PLANIFICATION STRATÉGIQUE 5 ANS

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des offres de services selon la méthode de gré à gré pour l'élaboration d'une planification stratégique 5 ans.

Qu'une demande d'aide financière au programme de gestion des actifs municipaux soit également complétée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 314.09.18

DEMANDE D'OFFRE DE SERVICES MÉTHODE GRÉ À GRÉ – ÉTUDE DE FISCALITÉ

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des offres de services selon la méthode de gré à gré pour la tenue d'une étude de fiscalité pour améliorer la structure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 315.09.18

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVERSES DE CHEMIN PUBLIC – ARDAD – CLUB MOTONEIGE

ATTENDU QUE des demandes d'autorisation de traverses de chemins publics pour les motoneiges ont été reçues au bureau;

ATTENDU QUE l'autorisation et la signalisation sont obligatoires par la loi 43;

ATTENDU QU'une liste exhaustive des traverses a été jointe à la demande;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyée de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'autoriser les traverses indiquées pour les besoins du club de motoneige ARDAD pour les saisons 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021.

Que la municipalité soit avisée de tous changements au niveau des traverses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de véto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'assemblée est levée à 20:01 heures.

Nathacha Tessier
Mairesse

Nathalie Lemoine
Directrice générale